

Absence de nouvelle lettre de mission et contestation des honoraires

Une lettre de mission peut être renouvelée par tacite reconduction si la relation d'affaires ne s'est pas interrompue et si l'accord du client est démontré sur les prestations réalisées et le prix de ces dernières.

En 1993, une lettre de mission est signée entre la société cliente et un expert-comptable pour la présentation des comptes annuels et l'établissement des déclarations fiscales. Elle intègre par la suite une société d'expertise comptable dont elle devient codirigeante. Ce cabinet change de nom en 2006 puis l'expert-comptable cesse son activité. Les prestations confiées à l'expert-comptable ont donc continué à être effectuées par la société d'expertise comptable sans que les parties signent une nouvelle lettre de mission fixant le coût de l'intervention de l'expert-comptable.

La société cliente se plaint "de ne jamais avoir obtenu, malgré plusieurs demandes, communication des conditions tarifaires et d'avoir reçu des facturations anarchiques sans corrélation avec les diligences accomplies". Elle met également en avant un défaut signature d'une lettre de mission établissant ses conditions financières.

La cour d'appel d'Orléans rejette ces arguments et donne raison au cabinet comptable.

Elle estime que la lettre de mission initiale a été renouvelée par tacite reconduction. La relation d'affaires n'a pas été interrompue et le client "était parfaitement informé des prestations fournies".

La facturation était strictement identique à celle adressée les années précédentes et payées sans commentaires ni réserves » par la société cliente. La Cour juge que "sa contestation très tardive des sommes réclamées apparaît en conséquence dénuée de fondement."

Auteur : BIBLIOTIQUE

Pays : France.
ID réf. de l'article : 348255

Références

Arrêt de la Cour d'appel d'Orléans du 14 mars 2019 , n° 18/006371

- <https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechJuriJudi&idTexte=JURITEXT000038265097&fastReq>

Sources

Legifrance 14/03/2019

Mots clés

LETTRE DE MISSION - MISSION DE L'EXPERT-COMPTABLE - HONORAIRE